



Direction des Solidarités

2026 DSOL 112 : Subventions (6000 euros) à trois associations et signature d'une convention annuelle avec une association, au titre de la quote-part du fonds d'animation locale solidarité (FAL Solidarité) attribuée au 8^{ème} arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'acte 2 de la territorialisation de l'action publique parisienne, dont les objectifs et moyens ont été précisés lors d'une communication dédiée de la Maire de Paris au Conseil de Paris de février 2025, réaffirme la volonté de permettre aux mairies d'arrondissement de soutenir le pilotage et l'animation de l'action sociale sur leur territoire, en prenant appui notamment sur le partenariat associatif.

Ainsi, dans ce cadre et en complément de la déclinaison des politiques sociales parisiennes sur chaque arrondissement, **un Fonds d'animation locale (FAL) Solidarités a été créé. Il comprend notamment une enveloppe de 500 000 €** dédiée à l'émergence de nouveaux projets et actions de développement social local tenant compte des besoins sociaux de chaque territoire. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour ceux comptant des quartiers populaires.

Cette enveloppe a pour objectif le financement de projets et actions permettant l'amélioration de la situation sociale des habitants de chacun des arrondissements, en portant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre eux. Ces projets et actions visent à répondre aux besoins sociaux mis en exergue dans les diagnostics sociaux de territoire.

Les projets financés sont ainsi inscrits dans les **priorités définies par la feuille de route de la mairie d'arrondissement** et en **cohérence avec les priorités des différents schémas et stratégies parisiennes pilotées par la DSOL** (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de la protection de l'enfance, le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique). L'ancrage local des projets et actions (mises en œuvre sur le territoire de l'arrondissement au bénéfice de ses habitants) a constitué un critère de choix important de l'arbitrage des mairies d'arrondissement. Par ailleurs, la priorité a aussi été donnée aux actions innovantes ou permettant de répondre à des besoins sociaux non couverts et non financés dans le cadre d'autres dispositifs.

Dans le **8^{ème} arrondissement**, les demandes de subvention ont été déposées, dans le cadre d'un appel à projets d'arrondissement et elles ont été examinées sur la base des priorités issues de la feuille de route d'arrondissement et en cohérence avec les priorités des différents schémas et stratégies parisiennes pilotées par la DSOL (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de prévention et protection de l'enfance ; le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique).

Au titre du Fonds d'animation locale solidarités (FALSOL), sur demande de la Maire du 8^{ème} arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2026 :

Associations	Actions	Montant proposé
OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L'ORDRE DE MALTE (ORDRE DE MALTE FRANCE	Maraude sociale pedestre Paris 8e	1 500 €
ANIM&TAP EDUCATION	Fond d'Animation Locale du 8è arrondissement pour 2026	2250 €
COMPAGNIE XADUR	Je suis une ourse - Regards croisés sur la protection de l'enfance - Sensibilisation à l'inceste	2250 €
Total		6 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser également à signer la convention annexée au présent projet.

Le Maire de Paris